



Haut Conseil de la santé publique

AVIS

relatif au projet de décret sur les conditions de réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers ou infirmières

26 juin 2009

Le Haut Conseil de la santé publique a pris connaissance du projet de décret relatif aux conditions de réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers ou infirmières.

Le Haut Conseil de la santé publique, après consultation du Comité technique de vaccinations :

- souligne que, dans le texte du décret, il n'est à aucun moment fait mention que la vaccination autorisée concerne une menace pandémique due à un virus de la grippe. Il demande donc que cette précision soit ajoutée ;
- approuve la possibilité pour une infirmière ou un infirmier, en cas de menace pandémique, de pratiquer la première injection de la vaccination avec le vaccin contre la grippe pandémique ;
- demande que l'arrêté ministériel relatif aux conditions de mise en œuvre de cette vaccination lui soit soumis afin de préciser les populations qui seront concernées par cette vaccination.

Avis produit par la Commission spécialisée Maladies transmissibles, sur proposition du Comité technique des vaccinations

Le 26 juin 2009

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr